

Approbation des modalités de contrôle des connaissances  
et des compétences du parcours dérogatoire accéléré  
équivalent à une première année de Master de la mention  
Biologie-Santé ou de la mention Biotechnologie

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 novembre 2022

### Délibération 2022/11/CFVU – 133

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du parcours dérogatoire accéléré équivalent à une première année de Master de la mention Biologie-Santé ou de la mention Biotechnologie.**

Toulouse, le 29 novembre 2022



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

**UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER**

**FACULTE DE SANTE – DEPARTEMENT D'ODONTOLOGIE**

3, Chemin des Maraichers

31062 Toulouse Cedex 9

<http://dentaire.ups-tlse.fr/>

**FACULTE DE SANTE - DEPARTEMENT DE MEDECINE**

**STRUCTURE D'ENSEIGNEMENTS et MODALITES DE CONTROLE DES  
APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

2022/2023

**Parcours dérogatoire ACCELERE  
équivalent à une 1ère année de Master  
de la mention Biologie-santé  
ou de la mention Biotechnologies**

**Responsable pédagogique**

Professeur Jean-François Arnal, Faculté de santé- Département de Médecine  
[Jean-Francois.Arnal@inserm.fr](mailto:Jean-Francois.Arnal@inserm.fr)

Coresponsables : Professeur Bernard Payrastre, Faculté de Médecine de Toulouse-Purpan  
[bernard.payrastre@inserm.fr](mailto:bernard.payrastre@inserm.fr)

Docteur Valera Marie-Cécile, Faculté de santé – Département d'Odontologie  
[marie.valera@inserm.fr](mailto:marie.valera@inserm.fr)

**Le Président de l'Université**

- Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Chirurgie Dentaire en sa séance du 12 juin 2018
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 juillet 2018
- Vu l'avis du Conseil du Département d'odontologie en sa séance du 12-04-2022
- Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du

**Arrête**

## INTRODUCTION

L'objectif de la filière Médecine-Sciences est de former tous les ans, dans les principales Universités de France, **un petit nombre des futurs professionnels de santé à la recherche et par la recherche**, afin de réaliser un double cursus plus précocement que le dispositif dérogatoire corps de santé classique. Ce cursus s'inspire de la formation « **MD-PhD training program** » proposée par la plupart des Universités aux Etats-Unis, et dans la majorité des pays européens.

Un **réseau des filières Médecine-Sciences** se met en place actuellement en France qui a pour objectif de coordonner la formation des futurs professionnels de santé aux métiers de la recherche scientifique en visant un niveau d'excellence. Ce réseau a pour vocation de mettre en commun ou partager les formations scientifiques théoriques et pratiques proposées par chaque filière, mais aussi l'animation scientifique, des facilités proposées historiquement depuis plus de 15 ans par sa filière nationale de l'Ecole de l'INSERM.

<http://www.inserm.fr/etudiants/l-ecole-de-l-inserm-liliane-bettencourt>

Ce réseau a pour vocation de favoriser l'interdisciplinarité scientifique et de soutenir la formation précoce à et par la recherche avec en particulier :

- la possibilité de faire un **master pendant les études de médecine et d'odontologie**,
- voire pour ceux qui le souhaitent une thèse de sciences précoce dans la continuité du master.

Parmi les étudiants n'ayant pas été retenus par l'Ecole de l'INSERM (seulement 20 à 30 étudiants sont admis par an pour toute la France, et 1 à 3 par an à Toulouse), plusieurs étudiants tous les ans souhaitent effectuer un parcours apparenté comme cela est possible dans d'autres universités françaises. Le parcours présentement proposé s'inscrit dans le cadre d'un réseau des filières Médecine-Sciences développé par les principales Facultés de Médecine en France et devant permettre maintenant à un plus grand nombre d'étudiants d'accéder à une formation scientifique.

## MODALITES D'ACCES

### **Parcours dérogatoire accéléré équivalent à une 1<sup>ère</sup> année de master des Mentions Biologie-Santé ou Biotechnologies**

Le parcours dérogatoire accéléré, donnant l'équivalence de la 1<sup>ère</sup> année de master de la mention Biologie-Santé ou de la mention Biotechnologies, est accessible aux étudiants des corps de santé (Médecine et Odontologie).

Les étudiants doivent s'inscrire dès la 2<sup>ème</sup> année de leurs études de santé effectuées dans les Départements de médecine et d'odontologie de la Faculté de Santé de l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

**La validation d'UE théorique ou UE stage hors de ce dispositif ne garantit pas la validation d'éléments de la 1<sup>ère</sup> année de master des mentions Biologie-Santé ou Biotechnologies.**

### ETAPE D'ADMISSION

La préparation est actuellement encadrée par les Professeurs JF Arnal et B Payrastra (Facultés de Médecine) et le Dr MC Valera (Chirurgie Dentaire).

Une **information générale** concernant l'Ecole de l'INSERM et le cursus Médecine-Sciences est faite en amphithéâtre **au début du cursus de 2<sup>ème</sup> année** (DFGSM2 et DFGSO2), rapidement suivie d'une information détaillée pour les étudiants intéressés. Ils sont en particulier conseillés et guidés pour **la constitution du dossier de candidature commun à l'Ecole de l'INSERM et au parcours dérogatoire accéléré**, qui doit être déposé début novembre.

<http://www.inserm.fr/etudiants/l-ecole-de-l-inserm-liliane-bettencourt>

Deux possibilités en Décembre :

1- soit l'étudiant est admissible à l'Ecole de l'INSERM et il participe à la formation de Février. Elle comprend 80 heures de formation scientifique, complétées par 20 heures de tutorat. Cette formation est fondée sur un important travail personnel portant sur les grandes avancées scientifiques, dont le programme est défini annuellement. Il candidate à la sélection finale/ admission à l'Ecole de l'INSERM (Juin). S'il est admis à l'Ecole de l'INSERM, il suit ce cursus en place depuis 15 ans.

2- soit l'étudiant n'est pas admissible à l'Ecole de l'INSERM (Décembre) ou pas admis à l'Ecole de l'INSERM (Juin). Il peut alors candidater et intégrer le **parcours dérogatoire accéléré de Toulouse** selon les modalités ci dessous dans le but de se familiariser, parallèlement à ses études de médecine ou d'odontologie, à la recherche biomédicale en vue de l'obtention d'un Master à la fin d'un cycle de 4 années d'études incluant l'année de PACES.

Cette étape de formation scientifique fondamentale commence en **janvier de la deuxième année** (DFGSM2, DFGSO2) et se poursuit en troisième année (DFGSM3, DFGSO3) des études universitaires de santé. Elle comporte des unités d'enseignements scientifiques spécifiques et une formation expérimentale pratique.

Les étudiants déposent leur candidature début décembre. Celle-ci est évaluée par un Jury (composé au minimum de 3 HU et de 2 Chercheurs des EPST). Chaque étudiant (DFGSM2 et DFGSO2) retenu se voit attribué au mois de janvier un tuteur membre d'une équipe de recherche labellisée. Il commence alors le parcours comme indiqué ci-dessous.

**En juin, sont incorporés s'ils le souhaitent dans le cursus, les candidats non admis à l'Ecole de l'INSERM.** L'inscription de l'étudiant au cursus dérogatoire « accéléré » de Toulouse lui permettra d'obtenir la délivrance des 12 ECTS correspondant à un enseignement théorique et il devra effectuer le stage en laboratoire pour valider cette équivalence à la 1<sup>ère</sup> année de master des mentions concernées.

## MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pour obtenir l'équivalence de la 1<sup>ère</sup> année de master, le parcours dérogatoire **accélééré** nécessite la validation de 60 ECTS répartis comme suit au cours du cursus de l'étudiant de santé:

Pendant l'année **DFGSM2-DFGSO2** :

	Unité d'Enseignement Théorique (UET) (2eme Quadrimestre)	6 ECTS
	2 UE proposées par le cursus BIOMIP (2eme Quadrimestre)	6 ECTS
	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche (8 semaines)	12 ECTS
<b>TOTAL</b>	<b>1<sup>ère</sup> année du parcours dérogatoire accélééré</b>	<b>24 ECTS</b>

Pendant l'année **DFGSM3-DFGSO3** :

	Unité d'Enseignement Théorique (UET) (1 <sup>er</sup> et/ou 2eme Quadrimestre)	6 ECTS
	2 UE proposées par le cursus BIOMIP	6 ECTS
	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche (8 semaines)	12 ECTS
	Rédaction d'un projet de recherche	12 ECTS
<b>TOTAL</b>	<b>2<sup>ème</sup> année du parcours dérogatoire accélééré</b>	<b>36 ECTS</b>

Au total, le **parcours dérogatoire accélééré comprendra 60 ECTS**

**Toute UE validée est acquise, la note minimum de 10 sur 20 à chacune d'elle est nécessaire.**

L'équivalence de la 1<sup>ère</sup> année de master ne sera acquise qu'après la validation du 2<sup>ème</sup> cycle d'études de santé.

**Les unités d'enseignement théorique (UET) de 6 ECTS appartiennent aux masters mention Biologie-santé – Biotechnologies - Santé publique (Cf Annexe 1). La liste peut être consultée sur <http://www.masterbiosante.ups-tlse.fr>**

Les unités d'Enseignement proposées par le cursus BIOMIP sont disponibles sur :  
<http://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/biomip-plaquette-604776.kjsp?RH=1454074064222>

Cette filière nouvellement créée « Biologie/Mathématiques/Informatique/Physique » reçoit actuellement 24 étudiants de la Faculté des Sciences et Ingénierie, sélectionnés sur dossier à la fin du premier semestre de Licence mention Sciences de la Vie. Elle propose des études de biologie renforcées en Mathématiques/Informatique/Physique et en Anglais.

Chaque étudiant des corps de santé devra choisir 2 unités d'enseignement par an (6 ECTS). Les cours sont disponibles sur Internet (Moodle) afin de faciliter la réalisation des deux cursus en parallèle DFGSM2/DFGSO2- parcours dérogatoire accélééré. Ce programme est proche de celui proposé par l'Ecole de l'INSERM en DFGSM2/ DFGSO2 (80 heures). Il peut être réalisé entièrement au 2<sup>ème</sup> quadrimestre en accord avec l'équipe pédagogique de la licence, l'inscription se faisant en janvier.

## **STAGE DE RECHERCHE**

**Pour valider l'unité stage de recherche il faut :**

- S'inscrire administrativement à la scolarité du département d'odontologie pour tous les corps de santé.
  - Assister à l'enseignement d'initiation : 3 jours de cours obligatoires en janvier de 17h à 20h.
  - Retirer une convention de stage à la scolarité du département d'odontologie ou par mail auprès du dr Valera ([marie.valera@inserm.fr](mailto:marie.valera@inserm.fr)) au moins **2 mois** avant le début du stage.
- La retourner à la scolarité signée par l'étudiant, le Pr Arnal et le laboratoire d'accueil au moins **3 semaines** avant le début du stage.
- Aucun étudiant ne pourra commencer le stage sans les signatures de toutes les parties sur la convention.**
- Effectuer chaque année un travail de 2 mois dans un laboratoire de recherche labélisé nationalement, ou internationalement, sous la supervision d'un chercheur (CR, DR) ou d'un enseignant chercheur (PU, PUPH, MCU, MCUPH).
  - Rédiger et présenter oralement un rapport de stage (mémoire) devant un jury.

## **LE RAPPORT DE STAGE**

**Il doit comporter vingt pages maximum** (introduction avec situation de la question de recherche, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

### **Présentation sous forme d'article scientifique**

Introduction  
Matériel et Méthodes  
Résultats  
Discussion  
Bibliographie

### **Présentation du laboratoire d'accueil**

Intitulé  
Organigramme  
Reconnaissance

### **Compte –rendu des cours de l'UE stage :**

Organisation de la recherche en France  
Méthodologie des essais cliniques, statistiques  
Principes de l'expérimentation  
Mesures d'hygiène et de sécurité :  
Exposition à des risques particuliers  
Information, formation  
Risques liés au travail réalisé

**Ce rapport doit être déposé en deux exemplaires 7 jours avant les dates de soutenance à la Scolarité 3<sup>e</sup> cycle du département d'odontologie**

Les dates fixées pour les soutenances du mémoire sont mises en ligne sur le site de la Faculté de chirurgie dentaire et adressées par mail aux candidats.

## **LA SOUTENANCE**

En septembre, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année et de la 2<sup>ème</sup> année du parcours dérogatoire **accélééré**, les étudiants sont auditionnés par un Jury en septembre

## **VALIDATION DES DEUX ANNEES DU PARCOURS DEROGATOIRE ACCELERE**

### **1/ En DFGSM2-DFGSO2**

Le passage de l'étudiant à l'étape suivante se fera :

- Sur la base des notes du DFGSM2-DFGSO2 (2<sup>ème</sup> année d'étude),
- des notes des deux UEs BIOMIP, choisies en 1<sup>ère</sup> année,
- des notes de l'UE de master choisi en 1<sup>ère</sup> année,
- de la note de stage composée de la note de travail en stage, de la note du rapport de stage couplé à un entretien de 10 mn suivi de 20 mn de questions (une seule note),

Chaque note doit être supérieure à 10 sur 20 pour valider cette 1<sup>ère</sup> année du parcours dérogatoire accéléré. Aucune compensation n'est possible.

Les étudiants n'ayant pas validé la 1<sup>ère</sup> année du parcours dérogatoire accéléré gardent le bénéfice des ECTS acquis en commun avec le parcours dérogatoire classique de la mention concernée qu'ils peuvent rejoindre.

### **2/ En DFGSM3-DFGSO3**

La validation de l'étudiant se fera :

- Sur la base des notes du DFGSM3-DFGSO3 (3<sup>ème</sup> année d'étude),
- des notes des deux autres UEs BIOMIP, choisies en 2<sup>ème</sup> année,
- des notes de l'autre UE de master choisi en 2<sup>ème</sup> année,
- de la note du stage composée d'une note sur le travail effectué et d'une note regroupant rapport et soutenance,
- de la note sur le projet de recherche.

Le rapport de stage et le projet de recherche seront défendus lors d'un entretien de 10 + 10 mn suivi de 20 mn de questions (2 notes).

**La note de 10 sur 20 à chacune des UE ainsi que au stage et au projet de recherche est nécessaire pour valider cette 2<sup>ème</sup> année du parcours dérogatoire accéléré. Aucune compensation n'est possible.**

### **PAS DE CONVOCATION pour ces 2 sessions**

Les dates, lieux et heures de passage des candidats sont affichés sur le panneau d'information du Hall du Département d'odontologie et sont disponibles sur le site du Département d'odontologie.

Tous les étudiants sont priés d'apporter leur ordinateur portable à la soutenance.  
Le réseau informatique de la faculté est compatible avec les PC.  
Pour les MAC prévoir un adaptateur.

## **INSCRIPTIONS**

- Vérifiez que votre situation correspond aux modalités d'accès décrites ci-dessus
- La procédure d'Inscription est accessible sur le site de la Faculté de chirurgie dentaire et peut être effectuée en distanciel.

- 
- Les inscriptions au **parcours dérogatoire accéléré** se prennent au département d'odontologie :

**FACULTE DE SANTE**  
**Département d'odontologie**

3, Chemin des Maraichers  
31062 Toulouse Cedex 9

Contact : dentaire.scolarite @univ-tlse3.fr



# Annexe 1

UE proposées aux étudiants du corps de santé souhaitant l'équivalence de la 1<sup>ère</sup> année du Master mention Biologie-Santé

- Médecine et Biologie de la Reproduction. Jean Parinaud
  - Approche anatomique et radiologique du corps humain. Frédéric Lauwers, Jacques Guitard.
  - Biologie et physiopathologie moléculaires de la cellule. Hugues Chap
  - Biochimie des dysrégulations métaboliques. Sophie Doisneau-Sixou, Hugues Chap
  - Différenciation et oncogénèse, Gilles Favre, J-Pierre Delord
- 
- Immunologie et Mécanismes Physiopathologiques. Antoine Blancher, Michel Abbal
  - Méthodologie en Anatomie Pathologique et en Histologie: applications aux modèles animaux. Emmanuelle Uro-Coste et Monique Courtade-Saïdi
  - Le Médicament : Introduction à la Pharmacologie Moléculaire, à la Pharmacocinétique et à la Pharmacologie Clinique. Jean Louis Montastruc, Christine Brefel-Courbon
  - Mise en forme et biodisponibilité des médicaments. Peggy Gandia et Sophie Cazalbou
  - Mécanismes et modélisations en physiopathologie humaine. Ivan Tack
  - Physiopathologie des Infections. Christophe Pasquier
  - Traceurs, explorations fonctionnelles et métaboliques, Jacques Simon, Pierre Payoux
  - Anthropologie et écologie humaine. José Braga
  - Methodes et concepts en anthropobiologie. Daniel Rouge et Norbert Telmon
  - L'évolution et ses mécanismes : l'homme. Eric Crubézy, Daniel Rougé
  - Paléopathologie et Évolution des maladies. Henri Dabernat, Daniel Rougé
  - Génétique Humaine et Comparée. Patrick Calvas
  - Méthodes et modèles en neurosciences. Jérémie Pariente
  - Approche physiopathologique des maladies du métabolisme. Thierry Levade
  - Innovations technologiques et santé digestive. Eric Oswald
  - Les biomatériaux : matériaux pour la santé. Sophie Cazalbou
  - Biotechnologies et ingénierie biomédicale. Bettina Couderc

UE proposées aux étudiants du corps de santé souhaitant valider l'équivalence de la 1<sup>ère</sup> année du master mention Biotechnologies

- Biotechnologies et ingénierie biomédicale. Bettina Couderc
- Conception et structures des molécules d'intérêt thérapeutiques. Vania Bernardes-Génisson
- Méthodes d'analyse et Contrôle de Qualité des Produits de Santé. Jean-Pierre Souchard